

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DÉLIBÉRATION N° 39\_CC\_2018\_CCDS**

**ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL EN FAVEUR DE MADAME FRANCE CLET-COURAT, 7<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENTE DE LA CCDS, POUR L'ANNÉE 2018**

Séance du 16 octobre 2018

Date de convocation : 11 octobre 2018 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-huit et le onze octobre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie de Saint-Elie, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Christian PITTA, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM, Patrick COSSET, Jacquy PIERRE-MARIE, Justine MINDJOUK – SAÏBOU

**Absents excusés avant donné procuration :**

Stéphane ANTOINETTE à Enrico WILLIAM,  
Denis BURLLOT à François RINGUET,  
Emilie VENTURA-CLET à Christian PITTA,  
Vanessa BOIS-BLANC-CHASE à Didier BRIOLIN  
Edgard CHOCHO à Gilles DUFAIL

**Absents excusés :**

Claudine CAILLOT, Yamilé GUILLY, Annie ROBINSON-CHOCHO, Céline ZULEMARO

**Absents non excusés :**

Pierre HO WEN SZE, Sylvio BOCAGE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE ARON, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC

A été nommé Secrétaire de séance **Madame France CLET-COURAT**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Au vu des rencontres planifiées avec nos différents partenaires, Madame France CLET-COURAT, Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes, sera amenée à représenter l'EPCI hors du département de la Guyane durant l'exercice 2018.

A cet effet, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir lui attribuer un mandat spécial pour les différents déplacements :

- Du 23 au 30 septembre 2018 : Salon TOP RESA

Les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration occasionnées dans le cadre de ces missions seront prises en charge aux frais réels.

Il est précisé également que ces missions ne feront l'objet d'aucun remboursement d'état des frais personnels de l' élu et en cas d'empêchement de Madame CLET-COURAT, l'EPCI sera représenté par un autre élu communautaire.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'attribution d'un mandat spécial à Madame France CLET-COURAT, Vice-Présidente de la CCDS, dans le cadre de la mission suivante :

- Du 23 au 30 septembre 2018 : Salon TOP RESA. »

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2123 relatif aux indemnités de représentation du Président ;

Vu les articles, L. 2123-18, L. 2123-18-1, R. 2123-22-1 et R. 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Oùï l'avis du bureau en date du 02 octobre 2018,

Vu le rapport de présentation ;

À l'unanimité des membres présents,

## DECIDE

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** un mandat spécial à Madame France CLET-COURAT, Vice-Présidente de la CCDS, dans le cadre des missions suivantes :

- Du 23 au 30 septembre 2018 : Salon TOP RESA

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE** en charge les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration aux frais réels dans le cadre des missions sus précitées.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** un élu communautaire à représenter la CCDS en cas d'absence de Madame France CLET-COURAT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

**Madame France CLET-COURAT ne prend pas part au vote.**

### VOTE :

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de procurations : 05

Nombre de votants : 13

Pour : 13 (dont 05 procurations)

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Saint-Elie, en séance publique, le 16 octobre 2018

Pour extrait et certifié conforme

Le Président



François RINGUET